



Isolation extérieure

Par Ren51000

Bonjour,
A l'été 2022, j'ai fait isoler par l'extérieur ma maison. J'étais globalement content du chantier et je le suis toujours en grande partie.
Cependant, à l'été 2024, alors que le vent souffle fort, je me rends compte que le claquement que j'entends régulièrement et dû à une couvitrine qui n'est plus bien fixée. Je filme la chose et recontacte la société. Celle-ci me dit qu'elle va voir avec son assurance. Un mois après peut-être, je me rends compte que la marquise qui a été posée commence à s'affaisser, fragilisant le crepi et je les en averti.
Le chef de chantier daigne enfin se déplacer 3 ou 4 mois après vers octobre novembre. Il me dit qu'il va m'envoyer quelqu'un là semaine suivante. Il est resté 10 mtes. Bien sûr personne n'est venu.
N'ayant plus de réponse, je passe un soir début décembre et le croise "je pense à vous. Ce sera fait avant Noël. 10 mois plus tard toujours rien. Plus de réponses à mes mails et ça ne décroche plus.
J'ai même croisé le père sur un parking qui devait passer le lendemain il y a 10 15 jours. Rien. Aucune parole.
J'ai une couvitrine qui pourrait s'arracher et je ne vous explique pas les claquements là nuit lorsque le vent agit..
Je désespère alors qu'il y en avait pour 1 heure et demi grand maximum.
J'avais bien pensé à un courrier mais je doute que cela fasse quelque chose.
Que faire svp ? Qu'en pensez-vous ?
Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous aviez vérifié l'assurance décennale de l'entreprise ?

Par Ren51000

Bonsoir Yapasdequoi,
Non je ne l'avais pas fait.
Je ne suis même pas sûr qu'ils la ferait jouer en vrai.
Il faut simplement monter et refixer. Pareil pour la marquise.

Par yapasdequoi

Ce type de problème est garanti seulement 2 ans. nsuite c'est à votre charge.
Ne tardez pas pour éviter une aggravation.

Par Ren51000

Merci pour ces précisions.
J'ai signalé le premier problème avant les 2 ans. Le second problème un mois après les 2 ans.
Qu'est-ce que vous pourriez me conseiller pour les faire se bouger ?

Par yapasdequoi

Faites une mise en demeure par courrier RAR, puis consultez un avocat.

Par Ren51000

Donc vu les tarifs pour un courrier d'avocat, ces gens sans parole savent bien que les gens préféreront se débrouiller seuls..

J'irai par contre mettre un avis factuel sur Google...

Merci encore pour vos conseils.

Au plaisir

Par yapasdequoi

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[url]

Par Ren51000

Merci